



MUNICIPALITÉ
SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a adopté lors de la séance régulière du 8 janvier 2019 les règlements suivants :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-430
SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**RÈGLEMENT 2019-431 IMPOSANT LES TAXES ET COMPENSATIONS
EXIGIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 AINSI QUE LES
CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2019**

Que les règlements entrent en vigueur lors de leur publication.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, ce 11^e jour de janvier 2019

Majella René, gma,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Majella René, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, certifie sous mon serment 11^e jour de janvier entre 9h et 18h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11^e jour de janvier 2019
Majella René, gma,
Directrice Générale et secrétaire-trésorière